

COMPTE RENDU DE L'Assemblée constitutive du 13 janvier 2017  
de l'ASSOCIATION « CUISINE SOLIDAIRE »

personnes présentes

Michel Burlet, Pierre Lallier, Claude Ruel, Daniel Constant, Thierry Germaneaud, Marc Fauveau, Michel Papaud, Michel Girard Blanc, Jacky Duvillard, Jean Louis Caprini, Nicolas Perrin, Alain Roth, Georges Grau Richard et Jacqueline Rosiak

1

Il est décidé de créer une association dite « cuisine solidaire »

2

Cette Association aura pour but de contribuer à apporter une réponse aux problèmes de la précarité alimentaire par la collecte, la transformation et la redistribution de surplus et dons alimentaires, recueillis, notamment, dans le cadre de la loi "anti-gaspillage"(loi Garot) de février 2016. Collecter dans les supermarchés (et autres commerces) les marchandises arrivées en date limite de commercialisation afin de les cuisiner, les conditionner en barquettes scellées, pour les distribuer, via les CCAS) aux personnes dans le besoin.

3

Elle fonctionnera en convention avec la Banque alimentaire de l'Isère et Intermarché.

4

Elle sera représentée, provisoirement jusqu'à la prochaine assemblée générale du 27 janvier 2017, par les co-fondateurs:

président:	Jacky DUVILLARD
vice président:	Marc FAUVEAU
secrétaire:	Daniel CONSTANT
secrétaire adjoint:	Michel PAPAUD
trésorier:	Alain ROTH
trésorier adjoint:	Michel BURLET

5

Les statuts de l'association sont rédigés. Ils seront présentés à l'AG du 27 janvier.

A Villard de Lans, le 13 janvier 2017

## Article 17

En cas de **dissolution** prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif net, s'il y a lieu, est dévolu au CCAS de Villard de Lans, conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution. L'actif net ne peut être dévolu à un membre de l'association, même partiellement, sauf reprise d'un apport.

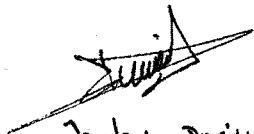
## Article 18

Le rapport et les comptes annuels, tels que définis à l'article 11 sont adressés chaque année au Préfet du département.

L'association s'engage à présenter ses registres et pièces de comptabilité sur toute réquisition des autorités administratives en ce qui concerne l'emploi des **libéralités** qu'elle serait autorisée à recevoir, à laisser visiter ses établissements par les représentants de ces autorités compétents et à leur rendre compte du fonctionnement desdits établissements.

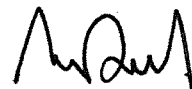
Fait à Villard de Lans, le 13 janvier 2017

le président



Jacky DUVILLARS

le secrétaire



Michel PAPAUD